



802-770 Main Street
Moncton, NB
E1C 1E7

Programme de résilience du centre-ville

1 Mandat du programme

Le Programme de résilience du centre-ville (PRC) est un projet pilote d'une durée de deux ans (2026-2027). Il apporte une aide financière aux petites entreprises du centre-ville touchées par la criminalité, et soutient les investissements préventifs pour renforcer la résilience à long terme.

Le programme se veut de soutenir les entreprises du centre-ville en offrant :

- Une compensation des pertes non couvertes par l'assurance (y compris les franchises d'assurances) ; et
- Un investissement vers des mesures préventives visant à améliorer la sûreté et la sécurité afin de réduire la victimisation répétée.

2 Structure du programme

Le programme comprend deux volets :

- Volet 1 - Intervention rapide (couverture à 100 % jusqu'à 5 000 \$ par bien immobilier, par année civile)
- Volet 2 - Prévention et résilience (participation aux frais à 50 % jusqu'à 10 000 \$ par propriété, par année civile).



@downtownmoncton

#downtownmoncton



downtownmoncton.com

3 Admissibilité

Les candidats éligibles comprennent les propriétaires de locaux commerciaux assujettis à la taxe qui louent leurs locaux à des entreprises éligibles, ainsi que les locataires ayant obtenu l'accord du propriétaire. Les candidats doivent être en règle vis-à-vis de leurs obligations municipales. Les demandes d'indemnisation ou les dépenses entièrement prises en charge par une assurance, un autre programme de subventions ou un tiers ne sont pas éligibles à ce programme.

4 Volet 1 — Intervention rapide : Dommages et rétablissement

Dépenses admissibles

- Réparation de fenêtres, de portes et de devantures de magasins
- Décapage de graffitis et remise en état des surfaces
- Serrures, encadrements et portes endommagés lors de cambriolages
- Nettoyage suite à des actes de vandalisme ou de malveillance
- Franchises d'assurance
- Parties des dommages ou des pertes non couvertes par l'assurance

Limites de financement

- Jusqu'à 5 000 \$ (hors TVH) par bien immobilier, par année civile
- Financement par remboursement
- Remboursement à hauteur du montant de la franchise (le cas échéant)

Considérations relatives l'assurance

- Les frais non réclamés en raison d'une franchise supérieure à la valeur des dommages sont admissibles
- Les franchises d'assurance sont éligibles
- Les frais déjà pris en charge par l'assurance ne sont pas éligibles

Documents requis

- Numéro de procès-verbal de police ou d'incident (le cas échéant)
- Photos des dommages et des réparations (avant et après)
- Factures ou reçus
- Documents d'assurance (le cas échéant)
- Preuve de tous les paiements reçus

Incidents répétés et exigences relatives à l'évaluation CPTED

Afin de soutenir la prévention à long terme et de réduire la victimisation répétée, les entreprises qui soumettent deux (2) demandes d'indemnisation du Volet 1 – Intervention rapide, et qui sont approuvées au cours d'une période de deux années civiles, ou lorsque DMCI constate une série d'incidents répétés, lesdites entreprises devront procéder à une évaluation de la prévention de la criminalité par conception environnementale (CPTED, *crime prevention through environmental design*).

- L'évaluation doit être réalisée par un professionnel qualifié ou un praticien reconnu en CPTED, puis soumise à Downtown Moncton Centre-ville Inc. (DMCI) pour révision.
- Dans la mesure où cela est raisonnable et applicable, les mesures d'atténuation recommandées identifiées dans l'évaluation CPTED doivent être mises en œuvre pour que toute future demande au Volet 1 – Intervention rapide soit recevable dans le cadre du programme.
- DMCI peut exiger la confirmation que les améliorations recommandées ont été mises en œuvre avant d'approuver toute nouvelle demande de remboursement.
- Le fait de ne pas procéder à l'évaluation CPTED requise ou de ne pas mettre en œuvre les mesures raisonnables recommandées peut entraîner la suspension ou le rejet des futures demandes dans le cadre du Programme de résilience du centre-ville.
- Les entreprises peuvent présenter une demande au Volet 2 – Prévention et résilience du programme afin de bénéficier d'un soutien pour la mise en œuvre d'améliorations éligibles liées à la CPTED, sous réserve des limites de partage des coûts du programme et de la disponibilité des fonds.

5 Volet 2 — Prévention et résilience

Travaux éligibles

- Caméras de sécurité extérieures avec systèmes de surveillance
- Éclairage d'extérieur, de voie arrière et d'accès
- Systèmes de contrôle d'accès
- Portes, serrures et encadrements renforcés
- Film de sécurité ou vitrage incassable
- Revêtements ou films anti-graffiti
- Clôtures, bornes ou jardinières conformes aux principes de la CPTED
- Formation à la sécurité ou à la gestion des conflits

Structure de financement

- Jusqu'à 50 % des coûts admissibles du projet, dans la limite de 10 000 \$ (hors TVH) par entreprise, par année

6 Conditions générales et conformité

Pour être éligible et bénéficier d'un financement :

1. La taxe ZAA ainsi que les impôts fonciers municipaux relatifs à ce bien immobilier doivent être intégralement acquittés et à jour pour l'année précédente.
2. Les subventions sont attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à épuisement du budget annuel.
3. Les autorisations de financement ne sont valables que pour l'année civile en cours et ne sont pas renouvelées automatiquement.
4. Le cas échéant, les demandes doivent être déposées avant le début des travaux.
5. Le cas échéant, deux devis d'entrepreneurs peuvent être exigés.
6. Les preuves de paiement et les documents attestant de l'achèvement des travaux doivent être fournis avant tout remboursement.
7. Les candidats pourraient être amenés à fournir des rapports de progression pendant la période pilote à des fins d'évaluation du programme.
8. Toutes les autorisations municipales requises doivent être obtenues, notamment :
 - Autorisation du patrimoine (le cas échéant)
 - Approbation des plans (le cas échéant)
 - Permis de construction de la Ville de Moncton (le cas échéant)

Les demandeurs sont invités à contacter le service d'inspection des bâtiments de la ville de Moncton au 506-856-4375 pour obtenir des conseils.

7 Fraude, fausses déclarations et recouvrement des fonds

Tout candidat qui soumet délibérément des informations, des documents ou des demandes fausses, trompeuses ou frauduleuses dans le cadre du Programme de résilience du centre-ville (PRC) sera considéré comme ayant enfreint les conditions du programme.

En cas de fraude, de fausse déclaration ou d'omission intentionnelle d'informations importantes, Downtown Moncton Centre-ville Inc. (DMCI) se réserve le droit de :

- Refuser ou révoquer immédiatement la demande ou tout financement déjà accordé;
- Exiger le remboursement intégral de toute somme déjà versée dans le cadre du programme ;
- Déclarer le demandeur comme inadmissible à la participation au Programme de résilience du centre-ville (PRC) ainsi qu'à tous les autres programmes de financement ou de soutien actuels ou futurs de DMCI ; et
- Poursuivre le recouvrement des fonds par tous les moyens juridiques ou administratifs disponibles, y compris le recouvrement des frais engagés par DMCI dans le cadre de l'enquête, de la gestion administrative et de la procédure de recouvrement.

DMCI peut également signaler toute activité présumée frauduleuse aux autorités concernées, le cas échéant.

8 Rétroactivité

Les dépenses admissibles engagées à la suite d'actes de vandalisme survenus à compter du 1er janvier 2026 peuvent faire l'objet d'un remboursement, à condition que toutes les exigences en matière de pièces justificatives soient respectées et que des fonds soient disponibles.

9 Révisions

DMCI se réserve le droit de modifier, d'amender ou de révoquer l'une quelconque de ces dispositions à sa seule discrétion, sans préavis, afin de servir au mieux les intérêts et de favoriser la croissance continue de la zone d'amélioration des affaires (ZAA) du centre-ville de Moncton.

Cette politique a été mise en place en mars 2026. DMCI revoit régulièrement ses politiques et ses pratiques. En cas de modification, un avis sera publié sur www.downtownmoncton.com.